

Image not found or type unknown



paiement frais d'enregistrement et frais de notaire, reprise appart en indivision

Par **fred5959**, le **06/02/2022** à **15:06**

Bonjour,

je rachette les parts de mon frère et ma sœur sur l'appartement que nous avons en indivision et appartenu à nos parents. Qui paie les droits d'enregistrement et les frais de notaire ?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **06/02/2022** à **15:19**

bonjour,

l'article 1593 du code civil indique:

Les frais d'actes et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur.

donc tous les frais sont à votre charge.

salutations